



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nuisances

Question au Gouvernement n° 2923

Texte de la question

AGENCE DE PREVENTION ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES MINIERS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre de l'industrie, vous voulez supprimer l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers, créée en 1999.

Cette agence répond à un véritable besoin et présente la particularité d'être administrée à parité par les représentants de l'État, les exploitants et les élus locaux.

Cet établissement public est une garantie quant à l'organisation d'une réelle concertation sur les problèmes de l'après-mines, qui concernent quatre millions d'habitants et 800 communes.

Or, depuis le début de son existence, cette agence n'a jamais eu les moyens de fonctionner correctement, malgré des besoins énormes. Dès lors, il est fallacieux de déclarer qu'elle est inutile et que sa suppression serait donc sans conséquences. Cet établissement, devrait être, au contraire, un formidable outil de concertation, de médiation et de gestion de l'après-mines.

De plus, abroger un texte de loi voté à l'unanimité par les deux assemblées porterait atteinte à l'équilibre de nos institutions parlementaires. Cette abrogation est d'autant moins acceptable que vous en êtes à l'origine alors que vous êtes du corps des mines. Les liens entre les exploitants et l'administration chargée des mines sont étroits et séculaires. Cette abrogation serait un flagrant déni de démocratie et un mépris total de tous les représentants élus du peuple français.

Allez-vous revenir, monsieur le ministre, sur la suppression de l'Agence de prévention et de surveillance des risques miniers ? Allez-vous lui fournir les moyens de fonctionner, en donnant ainsi raison aux représentants du peuple, députés et sénateurs, unanimes contre l'administration française, qui pense trop souvent détenir la vérité révélée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. François Loos, *ministre délégué à l'industrie*. Je vous remercie, monsieur Kucheida, d'avoir rappelé toute l'importance que j'accorde aux problèmes miniers. Je suis d'ailleurs attentivement les opérations que vous menez en ce domaine.

Je rappelle à l'Assemblée que nous avons mis en place, l'année dernière, une agence nationale de garantie du droit des mineurs. Elle est soumise, sous l'autorité de son nouveau directeur général, à un certain nombre d'obligations très strictes en matière de qualité de service et de délai de versement des prestations. Elle dispose de moyens de fonctionnement importants pour les respecter.

J'ai publié dernièrement un arrêté, pour que soient pris en compte l'ensemble des us et coutumes. Un nouvel arrêté est prévu pour qu'ils le soient dans leur totalité.

Vous m'avez interrogé sur la concertation entre l'agence et les collectivités locales. Aucune décision n'a été prise, vous le savez. Je vais recevoir prochainement le président de l'agence, ce qui me permettra de faire le point sur le fonctionnement de celle-ci.

D'autres préoccupations concernant les problèmes miniers existent. Les questions de logement se posent dans certaines régions, notamment dans le Midi de la France. J'ai demandé au président de Charbonnages de

France de recevoir les syndicats. Lundi prochain, ils examineront l'ensemble de ces sujets.

En ce qui concerne les expropriations, l'État a versé en temps et en heure les crédits nécessaires aux expropriés. Les résultats sont donc satisfaisants.

Je voudrais, monsieur Kucheida, que vous reconnaissiez que l'État, dans ce domaine, fait totalement son devoir. La concertation, que vous appelez de vos vœux, sera bien évidemment poursuivie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2923

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2006